

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'an 2021, le 8 avril, à 19h30, le conseil municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU MARTIN C MARLOT P MARCANTONI D PIERRE G JONNIER G MORETEAUX T POULET ST

Pouvoirs : C RIGOULOT donne pouvoir à JL DOREAU et D MALFONDET à T MORETEAUX

Absente : ROSEROT MN

Secrétaire de séance : MARTIN C

A l'ouverture du conseil, le Maire rappelle les conditions édictées par la loi n°2020-1379 du 14.11.2020 sur la situation sanitaire : quorum réduit au tiers des conseillers, lesquels peuvent avoir chacun deux pouvoirs et pas de public présent en salle.

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 voté lors de la dernière séance. Il présentait un excédent de fonctionnement de 59.283,46 € et un déficit d'investissement de 7.901,23 €. Le conseil municipal vote à **l'unanimité** le compte de gestion du compte de la trésorerie de Chagny identique au compte administratif de la commune.

2/ BUDGET 2021

Le budget 2021 est présenté au conseil. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
Section de fonctionnement : 209.758,23 € et section d'investissement : 68.741,23 €
Fonctionnement, une somme de 20.089 € est affectée à la voirie, 3.500 € aux frais d'actes notariés, 1.000 € à la subvention du C.C.A.S. et 1.000€ au C.I.A.C.C. (salaire étudiant juil. Aout).
Investissement, sont inscrits 6.300 € pour achats de terrains, 4.000 € pour signalétique du site et panneaux de signalisation, 6.000 € pour matériel : lame déneigement, transpalette, compresseur etc..., 10.500 € pour travaux au hangar (dalle et pluvial), 1.800 € pour la finalisation du site internet communal, 2.650 € pour le pluvial Valotte et 1.500 € pour le CCIAC (vitrine) ainsi que 2.000€ d'imprévus. Après délibération, le budget 2021 est voté à **l'unanimité**.

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu ce qui précède, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de fixer les taux des taxes locales à l'identique de l'année précédente.

Cependant, cette année, le conseil ne vote pas de taux pour la taxe d'habitation. Seuls sont votés le taux de taxe foncière pour le bâti et pour le non bâti. Il est expliqué, qu'en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, est effectué le transfert du taux départemental du foncier bâti (20.08 %) à celui de la commune, le portant ainsi à 33.11 %. Celui du foncier non bâti est de 17.74 %.

4/ SIVU DES COLIBRIS

Il est donné lecture de la convention pour l'année scolaire 2020-2021. On note une augmentation des frais de scolarité de 600 à 750 € et le Maire signale que ceux-ci sont beaucoup plus importants pour d'autres communes du même SIVU.

La convention concernant une prestation déjà remplie à 80 %, le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à la signer mais lui demande de faire un courrier souhaitant une notification plus précoce et s'inquiétant de l'augmentation annuelle.

5/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Dominique Marcantoni explique le résultat de l'appel aux entreprises pour devis du projet pompe à chaleur mairie. Le moins disant est à 23.290 € HT. Les demandes de subventions vont être recherchées sur 2021 pour une inscription / réalisation en 2022. Les trois entreprises consultées seront informées par courrier du Maire.
- Christine Martin revient sur le plan de circulation présenté au précédent conseil. La seule modification par rapport à l'initial sera l'ajout d'un stationnement interdit sur un côté du hameau de la Couhée pour y fluidifier le trafic. Les panneaux nécessaires seront commandés et posés et les arrêtés pris par le Maire.
- Le Maire rend compte du chantier de pluvial exécuté au Bourg par la société EHTP pour le compte du Grand Chalon. Il est terminé et une réserve à été faite dans le busage permettant de remettre éventuellement le lavoir en eau.
- Le Maire précise que les deux actes notariés en cours seront signés fin avril début mai.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Le conseil refuse l'adhésion communale au FSL et ne subventionnera pas la Croix Rouge Française ni AFM Téléthon.

7/ QUESTION DES CONSEILLERS

- Le problème de nuisance randonneurs au hameau de Nantoux soulevé par Mr Thierry MORETEAUX au dernier conseil a été solutionné.
- Patrick MARLOT évoque les nuisances sonores d'un déclenchement intempestif et répété d'une alarme aux Ets BVS. Le Maire fera le nécessaire auprès de l'entreprise.

Séance levée à 20h35

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU.